

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
21 novembre 2024
n° 40 / 8061^e
pages 1953 à 2000

ART. 34 DE LA CONSTITUTION

(...) La loi détermine les conditions dans lesquelles
s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir
recours à une interruption volontaire de grossesse.

CHRONIQUE / Santé publique

Les enjeux juridiques
soulevés par la constitutionnalisation de l'IVG

> Sophie Paricard et Stéphane Mouton

1966

ÉDITORIAL

1953 Tartuffe anonyme, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 1956 Hypothèque (créancier hypothécaire) : conflit avec un acquéreur de l'immeuble
- 1956 Pratique commerciale déloyale : vente croisée de produits de prêt et d'assurance
- 1958 Société (associé) : responsabilité personnelle à l'égard d'un tiers contractant
- 1959 Diffamation (religion) : appartenance à la religion musulmane
- 1962 Exequatur (gestation pour autrui) : portée du jugement étranger

POINT DE VUE

- 1963 Décryptage de l'affaire *Telegram*, (Quelques réflexions inspirées de l'arrestation de Pavel Durov),
Jean-Claude Planque

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1974 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international,
Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier
- 1986 **Notes** : Le secret professionnel de l'avocat du conseil et de la défense... sans le conseil ?,
note sous *Crim.* 24 sept. 2024, Benoît Chaffois
- 1990 Absence de recours contre l'acte de notoriété judiciaire constatant une possession d'état :
non-lieu à renvoi d'une QPC, note sous *Civ.* 1^{re}, 3 sept. 2024, Jean-Jacques Lemouland
- 1995 La caravane passe, mais à quel prix ?, L'indemnité de passage et l'article 1309 du code civil,
note sous *Civ.* 3^e, 12 sept. 2024, Bertrand Jost

ENTRETIEN

- 2000 René Sève – Archives de philosophie du droit : Le Droit et les Nombres
(Tome 65, 2024)

Lefebvre Dalloz

DAJLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1953

Tartuffe anonyme



ACTUALITÉS

1956

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (créancier hypothécaire) :
conflit avec un acquéreur de l'immeuble,
Civ. 3^e, 7 nov. 2024

Consommation

Pratique commerciale déloyale :
vente croisée de produits de prêt
et d'assurance, CJUE 14 nov. 2024

Entreprise en difficulté

Banqueroute (domaine) : faillite civile de droit
local d'Alsace-Moselle, Crim. 6 nov. 2023

Procédure d'insolvabilité (classe de créanciers) :
limitation de la remise de dettes,
CJUE 7 nov. 2024

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (copie privée) : portée de la
directive du 22 mai 2001, CJUE 14 nov. 2024

Société et marché financier

Société (associé) : responsabilité personnelle à
l'égard d'un tiers contractant, Com. 6 nov. 2024

1958

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Transaction (autorité de chose jugée) :
indemnisation des préjudices initiaux,
Civ. 2^e, 7 nov. 2024

Famille-Personne-Succession

Succession européenne (loi applicable) :
date d'appréciation de la demande,
CJUE 7 nov. 2024

1959

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Architecte (responsabilité civile) : déficit
de surface du bien construit, Civ. 3^e, 7 nov. 2024

Copropriété

Syndicat des copropriétaires (action en justice) :
réparation de dommages, Civ. 3^e, 7 nov. 2024

1959

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (religion) : appartenance
à la religion musulmane, Crim. 13 nov. 2024

1960

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (nullité) : droit au versement
des salaires non perçus, Soc. 6 nov. 2024

Transaction (portée) : indemnisation
pour exposition à l'amiante, Soc. 6 nov. 2024

Solde de tout compte (non signé) : portée
sur le délai de prescription, Soc. 14 nov. 2024

Discrimination (propos racistes) :
portée de l'office du juge, Soc. 14 nov. 2024

Syndicat professionnel (action en justice) :
situation individuelle des salariés,
Soc. 6 nov. 2024

Temps partiel (congé) : indemnisation
des jours fériés, Soc. 6 nov. 2024

Sécurité sociale

Soins infirmiers (remboursement) :
dépendance temporaire ou permanente,
Civ. 2^e, 14 nov. 2024

1962

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (domaine) :
procédures d'insolvabilité, CJUE 14 nov. 2024

Exequatur (gestion pour autrui) : portée
du jugement étranger, Civ. 1^{re}, 14 nov. 2024



POINT DE VUE

1963

Décryptage de l'affaire *Telegram*
(Quelques réflexions inspirées de l'arrestation de Pavel Durov)
par Jean-Claude Planque



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1966

Les enjeux juridiques soulevés
par la constitutionnalisation de l'IVG
par Sophie Paricard et Stéphane Mouton

PANORAMA

1974

Droit patrimonial de la famille, interne et international
septembre 2023 – septembre 2024
par Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

NOTES

1986

Le secret professionnel de l'avocat du conseil
et de la défense... sans le conseil ?,
note sous Crim. 24 sept. 2024
par Benoît Chaffois

1990

Absence de recours contre l'acte de notoriété
judiciaire constatant une possession d'état :
non-lieu à renvoi d'une QPC, *note sous Civ. 1^{re}*, 3 sept. 2024
par Jean-Jacques Lemouland

1995

La caravane passe, mais à quel prix ?
L'indemnité de passage et l'article 1309 du code civil,
note sous Civ. 3^e, 12 sept. 2024
par Bertrand Jost



ENTRETIEN

2000

René Sève – Archives de philosophie du droit : Le Droit et les Nombres (Tome 65, 2024)

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur [Dalloz-Revues.fr](https://dalloz-revues.fr)